

# LA NEWSLETTER #91

## SUR LE « SITE » DU COLLÈGE NELSON-MANDELA, NOÉ (31)

**Le duo APC Architectes (mandataire)/Cousy Architectures (associé) a assuré la maîtrise d'œuvre du collège Nelson-Mandela (MO: conseil départemental de Haute-Garonne) et du gymnase Jean-Mermoz (MO: communauté de communes du Volvestre). Les deux équipements sont mis en résonance afin de structurer véritablement le site, d'assurer sa lisibilité. La composition du collège se caractérise par l'articulation soignée entre dimension institutionnelle, enjeux de sécurité et de protection, ambiance confortable pour les utilisateurs. Retour sur la visite d'AMO Midi-Pyrénées sur place, le 15 février 2018.**

**L**e collège Nelson-Mandela de Noé a ouvert ses portes à la rentrée 2013. Il s'agit d'un collège 600 extensible à 700, dont la construction « *devait répondre aux besoins croissants sur un territoire à forte pression démographique* » [Éric Farcy, directeur adjoint Travaux neufs, conseil départemental de Haute-Garonne]. Prévues dans le cadre plan pluriannuel d'investissement 2007 de la collectivité départementale, cette opération s'est inscrite dans une période où beaucoup de chantiers de collèges étaient engagés mais où les effets de la crise de 2008 se faisaient fortement ressentir. S'il en est résulté un ajournement de la livraison, du fait du retard pris sur les marchés de travaux, « *la phase de conception a été menée en temps record, avec livraison d'un DCE sous neuf mois* » [Éric Farcy].

Le tandem Patrice Chabbert (mandataire)/Cousy Architectures (associé) était retenu, en 2009, pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Son intervention a également porté sur la construction « *d'un gymnase avec créneaux horaires réservés pour les collégiens, suivant les modalités contractuelles de financement entre conseil départemental et commune ou communauté de communes sur laquelle se situera l'établissement* » [Éric Farcy].

**« La phase de conception a été menée en temps record, avec livraison d'un DCE sous neuf mois. »**

**[Éric Farcy]**

Photo de gauche : l'entrée principale affirme l'identité de l'équipement public; photo de droite : les acteurs du projet (Christophe Cousy, Patrice Chabbert, Marguerite Isambert, Estelle Ségué, Marc Delsouc, Éric Farcy).





Le CDI est traité comme une entité autonome, très ouverte sur la grande cour.

**« Structurer le site par l'institution publique tout en assurant un univers accueillant et confortable aux utilisateurs. »**

**[Christophe Cousy]**

**« Nous avons pu travailler les relations, les complémentarités entre le collège et le gymnase. »**

**[Patrice Chabbert]**

Ici, c'est la communauté de communes Louge-Garonne (\*aujourd'hui Communauté de communes du Volvestre) qui a été maître d'ouvrage : « *Nous avons la compétence sur le gymnase et le terrain de sport à proximité. Nous nous sommes mobilisés rapidement sur ce projet qui recouvrait un enjeu territorial important et pour lequel nous avons consenti un gros effort financier* » [Marc Delsouc, conseiller à la communauté de communes du Volvestre].

#### **UN ÉQUIPEMENT « STRUCTURANT » : À LA FOIS PROTECTEUR ET OUVERT**

Le bâtiment du collège finalisé est, à une petite inflexion près, la concrétisation du projet présenté au concours. Les architectes devaient faire avec « *une parcelle ample, vierge, mais sans accroche* », obligeant « *à structurer le site par l'institution publique tout en assurant un univers accueillant et confortable aux utilisateurs* » [Patrice Chabbert, architecte, APC Architectes].

La composition s'organise autour de deux unités : un bâtiment majeur en équerre, sur deux niveaux dont la pièce principale s'affirme frontalement par rapport à l'accès et dont l'aile longe la voie ferrée, protégeant ainsi l'utilisateur des nuisances sonores dues au train ; une deuxième équerre, à la silhouette inversée, plus petite et sur un seul niveau, réunit l'espace de restauration et une circulation couverte venant à l'accroche de la première, dans l'axe duquel sont positionnés les logements de fonction. La grande cour intérieure, prolongée par l'aire de sports de plein air, s'enclôt avec douceur entre ces différents éléments en même temps qu'elle dialogue avec l'extérieur grâce à la transparence créée au niveau du hall d'entrée. L'utilisateur souligne volontiers : « *La cour est bien balisée, bien fermée, ce qui permet une surveillance optimale des élèves. La circulation couverte est aussi très utile aux élèves ; elle complète le préau. Il y a aussi un beau travail sur la relation au paysage* » [Marguerite Isambert, principale du collège].

L'imposant CDI se singularise et s'ouvre largement, au dos de l'aile principale, par sa façade vitrée, sur cette cour intérieure qui s'insinue dans l'aile secondaire via le préau. Les salles de classe sont principalement positionnées à l'étage, le niveau rez-de-chaussée étant dévolu aux fonctions administratives et de service. On notera l'attention portée aux circulations (escalier principal, couloirs larges), ainsi qu'aux entrées de lumière naturelle, indirectes dans l'aile secondaire dont la façade extérieure est carrossée en acier, clin d'œil à l'univers du train.

#### **FICHE TECHNIQUE**

#### **COLLÈGE NELSON-MANDELA (NOÉ)**

- Nature : construction d'un collège 600-700, avec son espace restauration, ses logements de fonction
- Livraison : 2013
- Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental de Haute-Garonne
- Maîtrise d'œuvre : APC Architectes (mandataire) – Cousy Architectures (associé) ; Tassera & SA (bet), EFC (bet cuisine), Dekra inspection (bet contrôle)
- Surface (SHON) : 7 438 m<sup>2</sup>
- Montant d'opération : 9,5M€

**« La cour est bien balisée, bien fermée, ce qui permet une surveillance optimale des élèves. La circulation couverte est aussi très utile aux élèves ; elle complète le préau. Il y a aussi un beau travail sur la relation au paysage. »**

**[Marguerite Isambert]**



Le gymnase Jean-Mermoz : vue intérieure et du hall d'entrée.

Quoiqu'il n'y ait eu aucune obligation programmatique, les architectes ont utilisé « *les fondamentaux : protection par rapport au vent dominant, orientation et régulation des entrées de lumière naturelle...* » [Christophe Cousy] pour assurer une bonne performance énergétique. En revanche, l'opération intègre l'objectif d'évolutivité (en 2017, le Conseil départemental a décidé d'en étendre la capacité d'accueil).

Enfin, le registre des matériaux, à propos duquel les architectes ont tenu à souligner le travail réalisé par les entreprises (GCC et Mas BTP), traduit un parti « *d'offrir une image de bâtiment public, pérenne, qui vieillisse bien, hors de tout effet de mode* » [Christophe Cousy].

## LE GYMNASSE JEAN-MERMOZ EN RÉSONANCE AVEC LE COLLÈGE

Le gymnase Jean-Mermoz n'a été mis en service qu'en 2016, mais « *C'est un élément important du projet. Nous avons pu travailler les relations, les complémentarités entre le collège et le gymnase* » [Patrice Chabbert]. D'où un positionnement dans la continuité des espaces sportifs ouverts ainsi qu'une très large ouverture à la lumière en façade nord, un registre de matériaux harmonisé [ici, l'enveloppe est à bardage métallique]. Un système de « fente de lumière » vient agréablement irriguer l'interface salle de sports/espaces de services dont la peau intérieure en bois, assurant la continuité avec le hall, apporte un contrepoint chaleureux aux structures métalliques. Il convient de préciser que, comme pour le collège, l'enveloppe budgétaire a été respectée.

## FICHE TECHNIQUE

### GYMNASSE JEAN-MERMOZ (NOÉ)

- Nature : construction d'un gymnase
- Livraison : 2016
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Louge-Garonne (\* Volvestre depuis 2017)
- Maîtrise d'œuvre : APC Architectes (mandataire) – Cousy Architectures (associé); Tassera & SA (bet), EFC (bet cuisine), Dekra inspection (bet contrôle)
- Surface : 1500 m<sup>2</sup>
- Montant d'opération : 1,5 M€

# Infos-Infos-Infos-Infos-Infos

À consulter également sur [www.amo.asso.fr](http://www.amo.asso.fr)

## AGENDA

- **Visite** de diverses opérations de logement, Andromède, **jeudi 22 mars** (à partir de 9h30)
- **Journée de visites** à Cahors (équipements publics divers, maisons d'architectes), **jeudi 19 avril**
- **Prix AMO 2018** : dossiers de candidatures disponibles sur [www.prix-am.com](http://www.prix-am.com), à déposer au plus tard le **vendredi 13 avril (minuit)**

« La Newsletter » est éditée par :  
l'AMO Midi-Pyrénées.  
**Directeur de la publication**  
Céline Letellier-Harter  
**Rédaction**  
Lexies  
**Crédits photographiques**  
Cousy Architectures ; DR  
**Conception et réalisation**  
Lexies - 0561 203637